

Séance du 22.01.2025

CSP de l'Adret

Le premier-lieutenant, Gaël Favre, remplaçant du commandant du CSP de l'Adret et responsable de détachement à Arbaz, a présenté sa démission.

En remplacement du démissionnaire, la commission intercommunale du feu (CIF) propose les nominations suivantes :

- Philippe Bourban comme remplaçant du commandant.
- Franck Lefèvre comme responsable de détachement d'Arbaz.

Conformément au Règlement intercommunal sur la protection contre les incendie et les éléments naturels, le CC valide ces nominations.

Commissions et délégations 2025-2028

Le CC nomme les représentants suivants :

- Association des communes concédantes : Christophe Beney
- Délégué AGGLO : Bertrand Savioz
- Projet agrandissement école : Ursula Däppen
- Commission communale des taxes cadastrales : Grégoire Dussex, Sandra Crettenand, Marylin Thurre.

Edilité

Le CC délivre et traite

- 9 autorisations de construire
- 1 préavis pour le service cantonal des constructions
- 1 préavis pour le service de l'agriculture

Subvention achat vélo électrique

Le CC prend connaissance des demandes d'aide au financement pour l'achat de vélos électriques.

Le montant de subvention se monte à Fr. 419.30.

Personnel communal

M. Ken Juillard a présenté sa démission de son poste de responsable TP. Il terminera son activité au 31.01.2025.

Séance du 05.02.2025

Anzère Tourisme SA

Mme Stéphanie Dijkmann, représentante d'Anzère Tourisme SA et M. Sébastien Délétroz, Fiduciaire System D, présentent les comptes 2023-2024.

Ces comptes présentent un bénéfice de Fr. 32'711.00 après comptabilisation d'amortissements à hauteur de Fr. 115'659.00

Le CC accepte les comptes de l'exercice 2023-2024 tels que présentés.

Edilité

Le CC délivre et traite

- 1 autorisation de construire

- 1 annonce de panneaux solaires
- 1 préavis pour le service cantonal des constructions
- 2 dossiers de police des constructions
- 1 demande de préavis

Route cantonale

Le CC prend connaissance du courrier du 30 octobre 2024 du Service cantonal de la mobilité concernant la RC n° 57 Route des Granges.

Les travaux de remise en état préalable du tronçon de route à déclasser portent sur le remplacement de la fondation de chaussée et du revêtement d'une surface totale de 874 m² ; l'Etat du Valais verse à la commune d'Ayent, pour solde de tout compte, un montant forfaitaire total de Fr. 131'000.00 (TVA et frais inclus) pour le financement des coûts des travaux précités ; la propriété relative à l'emprise du tronçon de route à déclasser rattachée à la parcelle N° 8268 est transférée gratuitement à la commune d'Ayent.

A la suite de l'entrée en force de la décision du Conseil d'Etat, la commune d'Ayent exercera la souveraineté sur le tronçon de route déclassé.

Le CC accepte le déclassement de cette route.

Acte de mœurs

En raison des nouvelles normes introduites par la Loi sur l'information, la protection des données et l'archivage (LIPDA) en Valais, la Commune d'Ayent doit se positionner sur l'abandon des certificats de bonne mœurs.

Conformément aux dispositions en vigueur, l'établissement et la délivrance de tels certificats impliquent le traitement de données personnelles. Or, selon la LIPDA, un tel traitement ne peut être effectué que sur la base d'une loi au sens formel adoptée par l'organe législatif communal. À ce jour, une telle base légale n'existe pas, rendant juridiquement compliqué la poursuite de cette pratique.

Il est à noter que la Commune de Savièse, par exemple, a d'ores et déjà abandonné cette pratique.

Le CC décide de renoncer à délivrer un certificat de bonne vie et mœurs.

Commissions et délégations 2025-2028

Le CC valide la composition des commissions suivantes :

Culture & patrimoine :

Mathieu Aymon, Christophe Beney, Jean-Yves Morard, Gaëtan Morard, Delphine Dussex, Cédric Jossen, Stéphane Torrent.

Sports & loisirs :

Christian Savioz, Manuella Plaschy, Richard Délétroz, Jimmy Délétroz, Carine Fardel.

Bureau de vote :

Le Centre : Valérie Berthouzoz, Frédéric Briguet, Mathieu Dussex, Eugénie Fardel, Sylvie Emery-Philippoz, Clémence Morard, Nicole Travelletti.

PS : Noémie Dussex, Lilou Rey, Rébecca Savioz, Ludivine Varone, Philippe Petigas, Samuel Morard, Xavier Varone, Valentine Rey.

PLR : Nicole Jollien, Dominique Schild, Nathalie Jeanbourquin, Christine Bétrisey.

UDC : Nathanaël Aymon, Marie-Elise Fardel, Savannah Fardel, Wilson Moos.

Subventions énergie

En vertu du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, le CC décide d'attribuer des subventions pour un montant de Fr. 16'554.00 (8 dossiers).

Subvention achat vélo électrique

Le CC prend connaissance des demandes d'aide au financement pour l'achat de vélos électriques. Le montant de subvention se monte à Fr. 400.00.

Le montant versé pour 2025 se monte à Fr. 819.30.

Séance du 19.02.2025

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter à M. Lionel Gollut pour Anzère Vacances Sàrl et Restaurant au Chalet.

Commission scolaire

La commission scolaire intercommunale, est présidée en alternance entre Ayent et Arbaz.

La commission scolaire sera ainsi constituée comme suit :

- Présidence : Sophie Arnold (conseillère communale en charge des écoles à Arbaz).
- Vice-présidence : Manuela Plaschy (conseillère communale en charge des écoles à Ayent).
- Direction des écoles : Matthieu Emery (directeur de l'école primaires d'Ayent-Arbaz et du cycle d'orientation d'Ayent).
- Membres représentant les enseignants :
Grégory Parchet (adjoint à la direction pour l'école primaire).
Olivier Blanchet (adjoint à la direction pour le cycle d'orientation).
- Membres représentant les parents d'Ayent : Amélie Bernicard, Thomas Urben.
- Membre représentant les parents d'Arbaz : Bartomeu Blanquer.

Bourgeoisie

Le conseil bourgeoisial (CB) arrête la date de la prochaine assemblée bourgeoisiale au mercredi 26 mars 2025 à 19h30 à la salle de gymnastique de St-Romain.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2024
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2024 et du rapport de contrôle
5. Présentation du budget 2025 et approbation
6. Présentation du plan financier 2025-2028
7. Nomination de la commission bourgeoisiale 2025-2028
8. Divers

Un courrier sera adressé aux partis politiques concernant le point 7 de l'ordre du jour pour leur demander de présenter des candidats pour la commission bourgeoisiale.

Edilité

Le CC délivre et traite

- 1 annonce de panneaux solaires

Délégué à la Protection de données

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la Loi sur l'Information, la Protection des Données et l'Archivage (LIPDA) est en vigueur dans le canton du Valais.

Cette législation impose aux autorités publiques, y compris les communes, de se conformer à plusieurs exigences d'ici au 1^{er} janvier 2026, telles que : nommer un Délégué à la Protection des Données (DPO), réaliser un inventaire des données, mettre en place un registre des activités de traitement des données, avec les finalités, les bases légales, les catégories de données, etc...

Dans ce contexte, la Conférence des présidents du District de Sion, à l'invitation de l'Antenne Région, a été approchée par la société CIGES pour une mutualisation des coûts engendrés par la mise en conformité liée à l'adoption de la LIPDA.

Le CC prend connaissance de l'offre CIGES pour ce travail.

Le CC valide l'offre de CIGES pour un service Délégué à la Protection des Données (DPO). Le coût se monte à Fr. 5'000.00 pour l'audit initial (coût unique), puis à Fr. 25'000.00 par année pour un service de DPO mutualisé. Ce montant annuel peut être réduit en fonction du nombre de communes qui pourraient adhérer à ce service.

Commissions et délégations 2025-2028

Le CC valide la composition des commissions suivantes :

Tourisme & promotion économique :

Christian Savioz, Ursula Däppen, Frédéric La Sala, Donald Moos, Patrick Savioz, Christian Rey, Frédéric Briguet

Formation, emploi :

Manuella Plaschy, Marylène Moos, Nicole Jollien, Olivier Blanchet, Raphy Savioz.

Agriculture, sylviculture, torrents :

Ursula Däppen, Christian Savioz, Kévin Cotter, Cédric Fardel, Frédéric Morard

Viticulture (5) :

Ursula Däppen, Christian Savioz, Serge Savioz, Etienne Bétrisey, Mathieu Constantin

Fondation Jensen (5) :

Mathieu Aymon, Mélanie Follonier, Manuella Plaschy, Raffaella Morard, Anarella Moulin

Commission consultative du personnel :

Mathieu Aymon, Mélanie Follonier, Ursula Däppen, Françoise Savioz, Rachel Vuagniaux, Sophie Constantin

Maison de la santé

En ce début d'année 2025, Mathieu Aymon et Christophe Beney ont rencontré Mme Morgane Raphalen, médecin généraliste originaire de France et souhaitant s'installer à la maison de santé de St-Romain. Afin de finaliser son installation, elle a sollicité un soutien financier de la part de la commune pour couvrir une partie des frais d'investissement liés aux parties communes de son cabinet, estimés à Fr. 40'000.00.

Mme Raphalen a déjà l'autorisation d'exercer en Valais et a trouvé un logement dans la commune, ce qui implique qu'elle y paiera ses impôts.

Plusieurs arguments justifient l'octroi de ce soutien financier :

- Investissement mesuré : la somme demandée apparaît raisonnable au regard de l'intérêt général.

- Opportunité pour attirer un deuxième médecin : Mme Raphalen est en contact avec un confrère intéressé par une installation dans la commune. Ce projet à deux renforcerait l'offre de soins sur le territoire et limiteraient les moyens engagés par la Commune.

Le CC accepte l'octroi du soutien financier de Fr. 40'000.00 pour l'aménagement des parties communes de son cabinet. La commune devient ainsi propriétaire des aménagements financés.

Subvention achat vélo électrique

Le CC prend connaissance des demandes d'aide au financement pour l'achat de vélos électriques. Le montant de subvention se monte à Fr. 400.00.

Le montant versé pour 2025 se monte à Fr. 1'219.30.